

Article 10 SFDR : Yomoni Monde ISR

- Résumé
- Objectif d'investissement durable
- Caractéristiques environnementales et sociales
- Stratégie d'investissement
- Proportion d'actifs durables au sein du fonds
- Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales
- Mesure des caractéristiques sociales et environnementales
- Sources de données utilisées
- Limites de la méthodologie utilisée
- Revue de la durabilité des actifs
- Politique d'engagement
- Indice de référence

1. Résumé

7

Le fonds Yomoni Monde ISR est un fonds de fonds.

L'objectif de gestion du Compartiment « Yomoni Monde ISR » de la SICAV YOMONI FUNDS (ci-après le « Compartiment ») est de générer, sur un horizon d'investissement de 7 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur composite de référence (50% de l'indice MSCI All Countries World Index calculé en dollars et converti en euros + 50% de l'indice MSCI All Countries World Index couvert des fluctuations des devises des pays développés contre l'euro).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le Compartiment recherchera, via un investissement dans des parts ou actions d'OPC, une exposition aux actifs financiers fondamentalement reliés aux bénéfices des entreprises, soit principalement les actions internationales. Au sein des grands marchés actions, la gestion, exploitera les bénéfices de la diversification au travers d'une gestion discrétionnaire sur les régions, les pays, et les secteurs.

La stratégie du Compartiment est basée sur l'utilisation combinée de deux piliers :

- L'allocation d'actifs stratégique. Cette étape vise à déterminer l'univers d'investissement, les pondérations et expositions du portefeuille entre les différentes grandes classes d'actifs liquides au niveau des actions mondiales.

Cette méthodologie d'allocation s'appuie sur une analyse statistique des différentes classes d'actifs et de leurs perspectives d'évolution (rendements, risque, et corrélation) à long-terme.

- Un ajustement tactique discrétionnaire autour de l'allocation de long-terme, ayant principalement vocation à maîtriser le budget de risque du Compartiment. Cette méthodologie s'appuie sur des signaux de risque et de tendances de marchés, ainsi que sur des données macroéconomiques et financières.

L'équipe de gestion sélectionne des OPC sur toute classe d'actifs en se basant sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque. Elle s'appuie sur une approche quantitative et un outil élaboré permettant notamment de juger la performance, la régularité, la prudence des OPC et, pour les ETF et les fonds indiciels, la liquidité et la qualité de leur réplique.

L'objectif du fonds Yomoni Monde ISR est de participer à la transition vers une finance responsable en prenant en compte les critères extra-financiers.

Le Compartiment investit en permanence à hauteur de 90% minimum dans des supports d'investissement ayant obtenu le Label ISR ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent par le propriétaire du Label ISR. En poursuivant cette stratégie d'investissement, Yomoni s'assure du respect de la mise en œuvre d'une stratégie ESG mesurable par les supports d'investissements sélectionnés.

Les supports d'investissement ont pour thématique déclarée l'investissement socialement responsable à 90% minimum.

La sélection des supports d'investissement se fait en prenant en compte l'intégration de critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs.

Les critères ESG pris en compte par les supports d'investissement sont décrits dans leur Codes de transparence respectifs accessibles sur le site internet de Yomoni. Par cette démarche, le produit financier cherche à capturer la croissance des produits et services ayant un impact environnemental et/ou social positif et contribuer ainsi au financement de la transition vers une économie plus durable.

2. Objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut les caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

3. Caractéristiques environnementales et sociales

L'équipe de gestion ne sélectionne que des ETF et des fonds indiciels labellisés eux-mêmes ISR à hauteur d'au moins 90%. Ce qui permet à Yomoni de s'assurer de la bonne gestion ESG de ces produits.

4. Stratégie d'investissement

Nous nous engageons à posséder dans chacun de nos fonds respectant notre stratégie ESG, au moins 90% de supports d'investissements ayant obtenu le label ISR et étant classés Article 8 selon SFDR. Ce qui nous permet de nous assurer du respect de la mise en œuvre d'une stratégie ESG mesurable par les supports d'investissements sélectionnés (parts des émetteurs analysés ESG, note ESG moyenne du portefeuille significativement supérieur à la note ESG moyenne de l'univers de départ).

Il faut noter que les stratégies ESG poursuivies par les fonds sous-jacents peuvent varier ce qui pourrait générer un résultat d'ensemble hétérogène.

Les différentes stratégies ESG des fonds sous-jacents sont précisées dans leurs Codes de transparence accessibles sur notre site internet.

Yomoni a aussi décidé d'exclure certaines activités afin de réduire le risque réputationnel de l'entreprise. Le manque d'éthique, le risque de gouvernance et d'éventuelles controverses des entreprises dans lesquelles nous sommes investis sont des composantes pouvant provoquer ce risque réputationnel. Ces exclusions nous permettent de soutenir nos convictions environnementales en évitant les secteurs polluants avec un impact carbone trop important. Ces exclusions visent également à éviter des potentiels impacts financiers.

Yomoni a décidé d'exclure de ses investissements les entreprises qui participent aux activités suivantes :

- Armes controversées : Entreprises qui participent au secteur d'activité des armes controversées, comme les armes à sous-munitions, les mines terrestres, les armes à uranium appauvri, les armes biologiques/chimiques, les lasers aveuglants, les éclats non détectables et les armes incendiaires
- Armes nucléaires : Entreprises qui fabriquent des armes nucléaires, y compris des ogives nucléaires, des missiles balistiques intercontinentaux et des sous-marins lance-missile balistiques, capables de fournir des ogives nucléaires.
- Armes à feu civiles : Entreprises qui fabriquent des armes à feu et des munitions de petit calibre pour les marchés civils.
- Tabac : Entreprises qui fabriquent des produits de tabac
- Contrevenants au Pacte mondial des Nations Unies : Entreprises qui ne respectent pas les Principes du Pacte mondial des Nations unies
- Charbon thermique : Entreprises qui tirent plus de 5 % du total de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique
- Sables bitumineux : Entreprises qui tirent plus de 5 % du total de leurs revenus de l'extraction de sables bitumineux

5. Proportion d'actifs durables au sein du fonds

La part des émetteurs analysés au titre des critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des instruments financiers en portefeuille

6. Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales

La première étape est de prendre à hauteur d'au moins 90% des fonds labellisés ISR et article 8 selon la réglementation SFDR. Ensuite, nous nous appuyons sur les méthodologies ESG de l'indice sous-jacent à l'ETF (par exemple nous favorisons les ETF suivants l'indice MSCI SRI PAB lorsque cela est possible).

7. Mesure des caractéristiques sociales et environnementales

Nous appliquons les normes du label ISR concernant l'affichage des performances ESG de nos supports d'investissement. Ces performances ESG se classent selon quatre piliers bien distincts : l'environnement, le social, la gouvernance et le respect des droits humains.

Nous nous engageons à rendre disponible les performances ESG de chacun de ses supports d'investissement. Chaque support d'investissements est libre de choisir les indicateurs ESG sur lesquels il veut évaluer sa performance de chacun des piliers. Nous avons donc fait le choix de ne pas agréger la performance des indicateurs pour chacun des piliers.

Des liens vers les performances ESG des supports d'investissement sont disponibles sur notre site internet.

8. Sources de données utilisées

Nous récupérons les données directement auprès des fournisseurs d'OPC (BlackRock, Amundi et BNP Paribas AM).

9. Limites de la méthodologie utilisée

Chaque fournisseur possède sa propre méthode de calcul concernant les indicateurs de performances ESG, ce qui rend impossible la consolidation de ces résultats. De plus, tous les fonds sous-jacents n'ont pas le même objectif ESG (certains peuvent mettre l'accent sur la transition climatique alors que d'autres se focaliseront sur l'aspect social) et ne reportent donc pas les mêmes indicateurs de performances pour chacun des piliers. Nous ne pouvons donc pas définir 4 indicateurs d'impact ESG qui seraient communs à chacun des OPC sous-jacents et qui auraient la même méthode de calcul.

10. Revue de la durabilité des actifs

Dans un premier temps, l'équipe de gestion sélectionne uniquement des OPC labellisés ISR et étant classés Article 8 à hauteur d'au moins 90% dans chaque fonds.

L'équipe de gestion effectue le premier niveau de contrôle en surveillant les exigences réglementaires et du label le cas échéant. Les règles ESG sont contrôlées à chaque VL en même temps que les autres contraintes de gestion.

- En pré-trade : dans notre outil interne émet une alerte avant de passer un ordre sur un ETF non labellisé ISR). Lors de dépassements de ratio, ceux-ci sont immédiatement régularisés par les gérants et communiqués au RCCI. Les contrôles se font en pré-trade (notre outil interne émet une alerte avant de passer un ordre sur un ETF non labellisé ISR) mais également en post-trade (suivi des ratios). Un contrôle est fait mensuellement avant chaque comité produit pour vérifier que chaque ETF en portefeuille est toujours labellisé. Ce contrôle se retrouve dans la minute de nos comités produits.

Le deuxième niveau de contrôle s'effectue au niveau du RCCI. Il vérifie la bonne mise en place de la stratégie ESG ainsi que du bon respect des contraintes d'investissement (suivi des ratios, commentaires, déclaration des dépassements au RCCI). Ce contrôle se fait chaque trimestre. Il vérifie semestriellement par sondage que l'univers d'investissement (OPC ayant le Label ISR) soit bien à jour. Enfin, il contrôle de manière continue que la documentation réglementaire et commerciale est conforme avant leur publication. ~~Ce contrôle est ensuite exporté et horodaté.~~

11. Politique d'engagement

Yomoni considère l'engagement comme l'un des éléments clés de sa politique d'Investissement Responsable. Celle-ci est mise en œuvre lors de la sélection des fonds et donc de leur société de gestion, au travers de l'engagement de la société de gestion. Yomoni dispose d'une politique d'engagement mise à jour chaque année et nous vérifions que les politiques de vote et d'engagement actionnariales des fournisseurs d'ETF sont en accord avec nos principes. Concernant le climat, nous vérifions que chaque partenaire possède des politiques de vote allant dans le sens d'une limitation des gaz à effet de serre pour tendre vers des émissions nulles d'ici 2050. Afin d'atteindre ces objectifs de décarbonisation, nous rencontrons régulièrement les fournisseurs d'ETF pour avoir des exemples de leurs actions en assemblée générale. C'est un point important sur lequel nous demandons des retours auprès des fournisseurs.

Concernant la gouvernance, nous regardons si les politiques de vote promeuvent la diversité au sein des entreprises (que ce soit en diversité de genre ou en diversité ethnique). La cohésion sociale est également un facteur sur lequel nous étudions la politique de votes des fournisseurs pour vérifier que l'équilibre salarial dans les politiques de rémunération et l'implication des salariés dans la gouvernance des entreprises sont respectés.

Notre politique de vote consiste essentiellement à sélectionner les supports d'investissements provenant d'entreprises dont l'engagement actionnarial est fort et capable d'interpeller directement ou par l'exercice des droits de vote en assemblées générales les sociétés à avoir une politique de responsabilité sociale plus forte.

Nous effectuons également des échanges réguliers avec nos fournisseurs d'ETF afin d'avoir des retours par rapports aux décisions prises lors des assemblées générales et nous nous réservons le droit de changer de fournisseurs en cas de controverse.

12. Indice de référence

Aucun indice spécifique n'a été défini comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.